

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/49 à 2026/80

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du onze juin deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT –M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF –
M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Monique
LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET
– Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY –
Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas
WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE - M. Grégory FRANÇOIS -
Mme Béatrice SYSSAU, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjointe au Maire

Mme Céline BERNARD - Mme Isabelle CAMBIER – M. Lucas LEROY –
Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Céline BERNARD a donné pouvoir à Madame Thérèse LEBRUN

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF

Monsieur Lucax LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 17 Juin 2026

DELIBERATION

2026/ 77 - **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE BEURRE, OVO, FROMAGES ET LAITAGES EN CONVENTIONNEL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES ET CRECHES DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES HELLEMES ET LOMME AINSI QUE POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LILLE - LANCEMENT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE.**

La restauration collective a toujours été pour la Ville de Lille et ses communes associées un enjeu majeur de sa politique éducative.

Soucieuse de disposer d'une restauration scolaire de qualité, respectueuse de l'environnement et d'une tarification solidaire abordable pour toutes les familles, la Ville de Lille, au travers de sa restauration scolaire, au-delà du seul service alimentaire, poursuit plusieurs objectifs :

- La valorisation du plaisir de bien manger et de la convivialité d'un repas ;
- L'éducation au goût, à l'équilibre alimentaire ;
- La mise en valeur de produits alimentaires de qualité et du terroir ;
- La dimension « durable » de l'alimentation.

Il est proposé au Conseil Communal de lancer un marché à deux lots concernant le beurre, ovoproduits, fromages, margarines et laitages.

Ce marché fournira également en denrées alimentaires la restauration municipale et la restauration collective pour la Petite Enfance.

Cette consultation sera passée en procédure d'appel d'offres ouvert européen en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2162-2 à R. 2162-5 du Code de la Commande Publique.

Elle donnera lieu, conformément aux articles R. 2162-2 alinéa 2 et R2162-4 2° du même code, à un accord-cadre à émission de bons de commande sans minimum et avec les maximums définis comme suit :

Lots	Intitulé	Montant maximum sur 4 ans	Montant maximum 1 ^{ère} période de 2 ans	Montant maximum 2 ^{ème} période de 2 ans
1	BOF (Beurre, ovoproduits, Fromages, margarines et laitages en conventionnel	1 800 000 € HT	900 000 € HT	900 000 € HT
2	Lait – Litre et poche en conventionnel	70 000 € HT	35 000 € HT	35 000 € HT

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure de mise en concurrence du marché de Beurre, OVO, Fromages et laitages en conventionnel, qui donnera lieu à un accord-cadre à émission de bons de commande en un lot unique sans minimum et avec maximum ;
- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou les élus délégués à signer ces marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits par les services de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et Hellemmes sur les lignes budgétaires suivantes :
 - Chapitre 011, Fonction 281, Article 60623 – Opération AALIM-2357
 - Chapitre 011, Fonction 281, Article 60623 – Opération AALCR-1560
 - Chapitre 011, Fonction 020, Article 60623 – Opération RREST-3.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Publié : 06 JUIL. 2026



Le Maire de Lomme

[Handwritten signature in blue ink]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.